

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2016

Réception par le Prefet : 18/05/2016

Publication : 20/05/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-5-6-10

Séance du vendredi 13 mai 2016

LEVÉE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU BENEFICE DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme MULLER
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION

ABSENTE : Mme KLINKERT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative au Budget Primitif 2016 de la politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-11-6-11 du 9 novembre 2011 relative à la participation départementale pour les travaux de restructuration des équipements de loisirs été hiver - programme 2011,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2012-6-6-15 du 14 juin 2012 relative à la participation départementale pour les travaux de restructuration des équipements de loisirs été hiver - programme 2012,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015-9-6-1 du 9 octobre 2015 relative à la levée de déchéance triennale et prolongation du délai de validité de subventions,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de proroger, jusqu'au 30 juin 2016, la durée de validité des subventions attribuées en faveur des opérations figurant au tableau ci-après :

N° DOSSIER	LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT (€)	Taux d'aide %	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	MONTANT DEJA VERSE (€)	SOLDE DU DOSSIER (€) à proroger	Remarque
GSS00271	2011- Etude signalétique 1 ^{ère} tranche	30 000	81	24 300	14 337	9 963	Déjà prorogée jusqu'au 31/12/2015 A proroger jusqu'au 30/06/2016
GSS00294	2012 – Développement VTT XC enduro	105 000	63	66 150	24 091	42 059	A proroger jusqu'au 30/06/2016
GSS00296	2012 – Création d'une identité visuelle	43 000	63	27 090	19 233	7 857	
GSS00298	2012 – Aménagement du Front de neige	72 000	90	64 800	0.00	64 800	
TOTAL MONTANT SUBVENTIONS A PROROGER						124 679	

- autorise le paiement du solde des subventions au Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc, dans la limite des montants figurant au tableau ci-dessus, jusqu'au 30 juin 2016.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité